

Communiqué

Sarcelles, le 06/04/2018

Garantie Jeunes, le nouveau dispositif porté par la Mission Locale VAL D'OISE EST

La Garantie Jeunes est un dispositif d'Etat, destiné à aider les jeunes de 16 à 25 ans, en situation sociale et/ou professionnelle précaire, dans leur accès à l'autonomie et leur retour à l'emploi.

Contexte national

En France, plus d'1 million **de jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation**

- ceux que l'on nomme les "Neet", Not in Education, Employment or Training - et subissent une grande précarité. Ce sont à ces jeunes, qui sont en risque direct d'exclusion et de marginalisation, que le Gouvernement veut offrir en priorité une solution complète comme la Garantie Jeunes. C'est une des mesures inédites issues du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté le 21 janvier 2013. Après une période d'expérimentation, elle est généralisée sur l'ensemble du territoire national à compter du 1^{er} janvier 2017. **Le décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016** relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie jeunes, issu de l'article 46 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (Loi Travail) prévoit en effet l'inscription de la Garantie jeunes dans le code du travail, au sein d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie.

Mais la Garantie jeunes s'adresse également aux entreprises, et notamment aux plus petites qui rencontrent des difficultés de recrutement. La Garantie jeunes leur permet de diversifier leur vivier de recrutement en accueillant des jeunes en immersion.

Un dispositif « Donnant - Donnant »

► **Le jeune** : s'engage à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situation professionnelle, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.

► **La Mission Locale** : s'engage à accompagner le jeune avec des ateliers collectifs et un conseiller référent, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation.

► **L'Etat** : préside la commission d'attribution et de suivi de la Garantie jeunes. Est garant du versement de l'allocation et assure l'essentiel du financement avec l'appui de fonds européens.

► **Les entreprises** : proposent aux jeunes des mises en situations professionnelles (stages, immersions, contrats de travail) pour leur permettre d'enrichir leur expérience et de développer leurs compétences.

Un accompagnement complet et personnalisé

La Garantie Jeunes propose un programme d'accompagnement basé sur le principe de « **l'emploi d'abord** » et la possibilité de multiplier les périodes d'emploi.

La mission locale accompagne le jeune de façon intensive et personnalisée pendant un an, en construisant avec lui un parcours dynamique, individuel et collectif, combinant expériences de travail, élévation du niveau de

connaissances/compétences clefs et suivi social.

La démarche s'appuie sur l'identification et la valorisation des points forts et des compétences du jeune, acquises dans l'action, y compris non professionnelles (sport, culture) et transférables aux situations professionnelles.

Communiqué

L'apport du collectif

Pendant 4 semaines, la mission locale organise un accompagnement collectif intensif : les travaux portent sur l'acquisition des codes et des règles de l'entreprise, le développement de projets collectifs, l'auto-évaluation et la valorisation des compétences pour gagner en confiance en soi, ou l'accès à l'autonomie au quotidien.

Le suivi individuel

Les mois qui suivent sont consacrés aux expériences professionnelles multiples et sous toutes leurs formes : stages, emplois aidés, formations, immersions, parrainages, etc. En parallèle, la mission locale continue l'accompagnement personnalisé, en construisant un parcours dynamique, en élevant son niveau de connaissances et de compétences, et en assurant un suivi social pour régler ses problématiques de logement, de santé (notamment toxicologie), de mobilité, etc.

L'accompagnement Garantie Jeunes permet au jeune :

- **d'être autonome dans les actes de la vie quotidienne** qui pourraient entraver la gestion de son parcours professionnel ;
- de développer sa propre capacité d'action et de **s'affirmer comme un professionnel avec des compétences et des capacités**, en se fixant des objectifs progressifs d'accès à l'emploi intégrant les contraintes de son environnement personnel ;
- de développer sa culture professionnelle, **se familiariser avec les règles de la vie en entreprise**, acquérir progressivement un socle de compétences nécessaires à son opérationnalité en emploi. Il s'agira également de développer des pratiques professionnelles spécifiques aux savoir-faire des entreprises du territoire en valorisant les différentes expériences de travail ;
- de **maîtriser les compétences sociales et professionnelles fondamentales**, ainsi que les savoirs de base (lecture, écriture, calcul et raisonnement logique et l'utilisation des nouvelles technologies).

L'autonomie par l'emploi

L'accès à l'autonomie passe par l'emploi, qui permet souvent de résoudre la plupart des difficultés. Durant ce temps, la mission locale s'engage à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation. Ces mises en relation pourront donner lieu par la suite à des recrutements pérennes, lorsque le jeune correspond aux besoins de l'entreprise. Ces recrutements pourront mobiliser les différents outils de la politique de l'emploi : contrats en alternance, contrat de génération, emplois d'avenir, mais aussi périodes de mise en situation en milieu professionnel.

Les mises en situations professionnelles permettent au jeune soit de découvrir un métier ou un secteur d'activité, soit de confirmer un projet professionnel, ou d'initier une démarche de recrutement. Ces périodes, d'au moins un mois, peuvent être multipliées autant que de besoin.

Une garantie de ressources

Afin d'appuyer son implication, le jeune bénéficie d'une allocation forfaitaire mensuelle d'un montant de 480,02 € au 15 novembre 2017 (dégressive selon les ressources). Cette aide financière est un outil d'accompagnement pour que le jeune soit dans des conditions matérielles lui permettant de suivre son parcours.

COMMUNIQUE

Au niveau local

Le pacte métropolitain pour l'emploi vise à renforcer les actions, par une démarche partenariale, sur des enjeux prioritaires dont l'accès à l'emploi des jeunes.

Le dispositif Garantie Jeunes s'inscrit bien dans cette démarche. Il a été mis en place sur le territoire de Roissy Pays de France en juillet 2017

Communiqué

Sélection à l'entrée du dispositif

1 commission locale de la Mission locale valide l'entrée dans le dispositif.

- **La commission Locale** : Composée de représentants de la Mission locale Val d'Oise Est d'un représentant de la DIRECCTE, un ou plusieurs représentant(s) des partenaires locaux et de la Mission Locale.

Cette instance a pour but d'instruire les dossiers, de prendre une décision (favorable ou défavorable) sur les dossiers présentés et de les ajourner s'il y a besoin de précisions ou de pièces justificatives. Elle se réunit 1 fois/mois

- **La commission Départementale** : Présidée par le préfet ou son représentant (UT DIRECCTE), y siègent le Conseil départemental, Pôle Emploi, le SPIP, la DTPJJ, Cap emploi, FNARS, PSAD, URHAJ, CAF, UDCCAS, ODSC, Région, Délégué du préfet et les Missions Locales du département. Elle assure un suivi de la mise en œuvre de la mesure GJ au plan départemental. Elle étudie les dossiers Conservatoires et dérogoires qui lui sont soumis par les Missions locales.

Des entrées sont possibles tous les mois, par promotions d'une quinzaine de jeunes.

Une équipe dédiée au dispositif

Une équipe de 12 professionnels est consacrée au dispositif Garantie Jeunes.

1 binôme de conseillers est dédié par promotion pour l'accompagnement renforcé des jeunes (4 semaines de collectif suivies d'un accompagnement individuel).

Implication des partenaires locaux Plus de **80 partenaires ont été informés** du dispositif. Une autre session d'information sera prochainement programmée.

Tout partenaire (emploi, insertion, social et/ou culturel, ...) peut proposer à un jeune le dispositif Garantie Jeunes et constituer un dossier à soumettre à la Mission locale Val d'Oise Est .

Les entreprises, des partenaires indispensables au dispositif

Acteur majeur de la Garantie Jeunes, les entreprises du territoire sont mobilisées à plusieurs titres : parrain/marraine de promo, présentation des métiers, accueil pour des immersions en entreprises, recrutement, ... sont autant d'actions qu'une entreprise peut déployer pour s'impliquer dans le dispositif.

Une façon originale de repérer de nouveaux candidats motivés et de bénéficier d'un appui au recrutement (suivi dans l'emploi par un interlocuteur unique).

Chiffres clés

Objectifs

La Mission Locale Val d'Oise Est a pour objectif l'accompagnement de

- 275 jeunes de juillet à décembre 2017

- 330 jeunes en 2018

A ce jour, **8 cohortes** ont démarré le dispositif, soit **205 jeunes**.

1ers résultats

Les premiers retours sont encourageants. Sur les promotions ayant démarré en septembre, **plus de 90% des jeunes ont déjà eu au moins une situation en entreprise et/ou formation.**

La dynamique de groupe, le suivi intensif des jeunes, la bonne connaissance des profils et la réactivité de l'équipe face aux besoins des entreprises sont autant d'éléments qui expliquent ces bons résultats.

Paroles de jeunes

« Si on ne m'oblige pas, je remettrai toujours à demain. Se lever le matin, ça donne un rythme. »

« A la Garantie Jeunes, on travaille en équipe, comme dans une entreprise. Ici, on est considéré comme un employé, y'a de règles à respecter. »

« A plusieurs, on peut s'aider les uns les autres, partager nos expériences. On n'est plus tout seul chez soi.

Et puis, voir les erreurs des autres, ça permet d'éviter de les faire. »

Communiqué

« On est allé au jobdating, on nous a coachés de près. Tout seul, je n'y serai jamais allé. »

« Avant, j'avais déjà un projet professionnel dans le bâtiment. Mais je restais chez moi à la maison sans rien faire, j'avais du mal à me motiver. Ici, on nous pousse, ça nous motive et ça aide bien à avancer sur son projet. »

Contactés entreprises

Coordonnées des entreprises qui collaborent étroitement à la mise en œuvre de la Garantie Jeunes

Entreprise 1

Enseigne/ entreprise : Nom du responsable

Tel

Mail

Ex : Intervention sur les métiers, accueil de stagiaires, recrutement

Entreprise 2

Coordonnées

Coordonnateur Garantie Jeunes : Franck CLERET Tel : 06 61 17 95 66

garantiejeunes@missionlocale-vald'oiseest.org

Service Communication : Andréa DOS SANTOS

Tel : 01 39 33 18 33

Mail : a.dossantos@mlvoe-mlidf.org

Direction : Antonio CORREIA Directeur tel : 06 86 62 33 56

Malika KACHOUT Directrice Adjointe Tel : 06 35 33 48 59